



**CPMR
CRPM**

**CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE**

6, rue Saint-Martin, 35700 RENNES - FR
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
email : secretariat@crpm.org – web : www.cpmr.org

TASK FORCE DE LA CRPM SUR LA GESTION DES MIGRATIONS CAHIER DES CHARGES

Approuvé par le Bureau Politique de la CRPM, 17/06/2016, Kotka (Kymenlaakso, Finlande)

I. DEFINITIONS

Dans le cadre de la présente Task Force, le terme migrant se réfère à un ressortissant de pays hors UE et/ou demandeur d'asile qui se déplace d'un pays ou d'une région à un(e) autre pour s'y établir, à la recherche d'une vie meilleure ou par crainte de persécution.

Ce terme est conforme aux définitions respectives utilisées par la DG Migration et Affaires intérieures de la Commission européenne.

II. CONTEXTE

L'UE tente de mettre en place une politique d'immigration équilibrée, globale et commune ¹– qui repose sur la solidarité et la responsabilité - afin de saisir les opportunités tout en relevant les défis en matière de flux de migrations. Une des ambitions de cet effort est d'apporter une contribution précieuse au développement économique de l'UE dans le long terme. Cette politique de l'UE vise à mieux organiser la migration légale au sein d'une gouvernance multilatérale cohérente et efficace en matière de migration, afin de renforcer l'intégration des ressortissants de pays tiers dans les sociétés de l'UE, de lutter contre la migration clandestine et de gérer la migration par le biais de partenariats avec des pays non membres de l'UE, de veiller au respect et à la protection des droits de l'homme de tous les migrants et d'assurer leur intégration effective dans la société européenne. Ces aspects sont pris en compte dans [l'Agenda européen en matière de Migration](#), qui comprend entre autres : la [Migration Légale](#), le [Régime d'asile européen commun](#) et une [approche globale de la migration et de la mobilité](#) (GAMM). Cette dernière constitue le cadre général de la politique migratoire extérieure de l'UE, en complément de la politique étrangère et de la coopération au développement de l'UE. Migration et Mobilité sont donc deux aspects importants des relations de l'UE avec ses voisins au titre de la politique européenne de voisinage (PEV), révisée en 2011 et en 2015.

Les événements récents démontrent clairement que l'Europe est confrontée à de graves urgences humanitaires sur ses frontières (par exemple, des milliers de migrants morts dans la région Euro-Med, des millions d'arrivées en Europe depuis 2014) ainsi qu'un défi réel et sans précédent pour l'intégration des demandeurs d'asile dans les sociétés de l'UE. D'une part, la majeure partie des migrants se sont dirigés vers l'Europe du nord, où le nombre élevé de demandes de protection internationale a mis sous pression les régimes d'asile respectifs et a parfois déclenché des réactions négatives au sein de la population. D'un autre côté, la région Euro-Med est une zone particulièrement concernée par les mouvements migratoires, qui sont des phénomènes complexes ayant des conséquences démographiques, socio-économiques, politiques et culturelles. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont à la fois des territoires d'origine de migrations régulières et irrégulières, et des territoires de transit et de destination pour les flux migratoires en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique sub-saharienne. Si le récent accord entre l'UE et la Turquie a réduit l'afflux de personnes en Grèce via la Turquie, l'instabilité politique et les conflits qui font rage dans ces régions continuent à générer des flux migratoires qui touchent l'ensemble de la région méditerranéenne et l'UE. La zone Euro-Med constitue aussi l'une des principales portes d'entrée pour la propagation interne des flux migratoires parmi tous les pays de l'UE. Suite aux récents changements survenus dans les pays du Sud de la Méditerranée, un dialogue structuré sur la

¹ Conseil de l'UE à Tampere en 1999, Pacte européen sur l'immigration et l'asile de 2008, Programme de Stockholm de 2009, conseil de l'UE de juin 2014, etc.

mobilité et la sécurité des flux migratoires a été mis en place par l'UE. Des partenariats pour la mobilité ont été signés avec plusieurs pays, mais leur mise en œuvre efficace peut éventuellement être liée à la délivrance par les États membres de l'UE d'un plus grand nombre de visas permettant une mobilité de l'emploi, avec la controverse que cette option est susceptible d'entraîner. Au niveau mondial, différents processus de dialogue sont également en cours (Nations Unies), tout comme au niveau régional (partenariat Afrique-UE) et au niveau sous-régional (Processus de Rabat, réunions ministérielles Euromed, dialogue euro-méditerranéen 5 + 5, Union pour la Méditerranée, Assemblée Euro-Med des autorités locales et régionales) pour n'en citer que quelques-uns.

La migration figure parmi les 10 priorités de la nouvelle Commission européenne, mais c'est l'afflux sans précédent de personnes dans l'Union européenne en 2015 qui a placé cette question à la tête de l'actualité européenne et a incité la mobilisation des fonds européens pour faire face aux situations d'urgence et aux défis à relever.

Au niveau territorial, parmi les gouvernements infranationaux, les régions européennes s'appuient sur l'expérience qu'elles ont acquise sur le terrain. Il va sans dire que les régions ont les compétences clés, la sensibilité et un rôle fondamental à jouer sur les questions de migration, et en particulier dans le cadre de la réponse à l'urgence sur le territoire, l'intégration des migrants et le développement socio-économique. Leur capacité d'action doit être améliorée et soutenue, et leur rôle pris en compte de manière plus systématique, en particulier par les États membres, ainsi que les institutions Euro-Med et celles de l'UE, en tant que valeur ajoutée pour renforcer la mise en œuvre effective de la politique migratoire de l'UE au niveau territorial. Il est clair qu'une approche globale de la migration exige aussi une gouvernance à multiniveaux efficace.

III. DOMAINES D'ACTION

La crise migratoire en Europe est loin d'être terminée et il reste de nouveaux défis à relever ; d'une part en ce qui concerne l'intégration effective d'un grand nombre de migrants dans les sociétés européennes, et d'autre part en ce qui concerne l'instabilité persistante dans les zones voisines, ce qui pourrait entraîner un afflux continu de migrants vers l'Europe. Il est nécessaire d'établir un modèle de gouvernance à multiniveaux intégré et pluriel, efficace sur le long terme, afin de gérer les migrations, en s'appuyant sur une stratégie concrète pour la migration légale, la lutte contre les irrégularités, la criminalité et le trafic humain, le respect du droit d'asile, la coopération économique, la relation positive entre la migration et le développement, et une coopération plus efficace avec les pays de transit et d'origine dans toutes les zones de migration. Les régions doivent être impliquées davantage et plus systématiquement dans l'identification et la mise en œuvre d'éventuelles solutions. En ce sens, il est indispensable qu'elles ne soient pas simplement les exécutrices des directives émanant du gouvernement national, mais qu'elles soient capables de les inciter à devenir des acteurs de plus en plus impliqués dans des actions favorables à la paix politique, au dialogue et à la coopération.

La Task Force Inter-Commissions établie par la CRPM en février 2015 (sur la base d'une première demande officielle de la part de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM) a jusqu'à présent valorisé les échanges entre les Régions de la CRPM sur le thème de la Gestion des Migrations et a conduit à une série d'initiatives de plaidoirie, y compris l'adoption d'une position politique par l'Assemblée générale de la CRPM en novembre 2015. Une liste des initiatives entreprises par la CRPM et ses Commission géographiques depuis la création de la Task Force se trouve en annexe de ce Cahier des Charges.

Dans ce cadre, et sur la base des propositions formulées par les Régions de la CRPM avec le soutien du Secrétariat de la CRPM, cette Task Force Inter-Commissions continuera d'aborder les principaux **domaines thématiques** suivants :

❖ RÉPONSE AUX URGENCES HUMANITAIRES TRAITANT DE LA MIGRATION IRREGULIERE DANS LES RÉGIONS DE LA CRPM

- **Promotion des réflexions et recommandations sur les mesures possibles pour améliorer la réponse concrète et immédiate, dans le respect des droits humains des migrants, aux défis que posent les situations d'urgence humanitaire auxquelles sont confrontées les Régions de la CRPM, du fait des flux de migration irrégulière (suggestions spécifiques à envoyer aux institutions de l'UE, États, etc.)**

- **Plus large réflexion commune sur les racines les plus profondes des flux migratoires et les actions les plus efficaces pour améliorer sa gestion** (échange de réflexions et formulation de recommandations spécifiques).

❖ INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

- **Intégration socio-économique efficace et participative des migrants dans les pays de destination des flux migratoires et promotion de la migration circulaire en tant qu'atout pour l'intégration économique dans les Voisinages de l'UE** (communication mutuelle / échange sur les meilleures pratiques et les modèles d'intégration / initiatives pilotes parmi les Régions de la CRPM)
- **Soutien au dialogue entre les cultures et religions et conditions d'un développement durable** (dans sa définition plus large et création d'interdépendances avec le changement climatique et la dégradation de l'environnement) **dans les pays d'origine et de transit des flux migratoires par le développement d'actions de coopération** (lien avec la politique de voisinage et la coopération au développement, et la Task Force de la CRPM sur la coopération externe. Conception d'éventuelles actions pilotes)

En outre, compte tenu du débat de la période post-2020, la Task Force doit également réfléchir à la meilleure façon d'assurer une dimension territoriale des politiques de migration et de relever efficacement les défis liés à la migration dans le long terme.

Les **objectifs** spécifiques de cette Task Force s'articulent autour de plusieurs axes :

1. **Politique et lobbying** – Sur la base de la position politique adoptée par la CRPM, définir, défendre et préserver la valeur ajoutée de l'action régionale dans la gestion des migrations, au moyen d'une voix spécifique pour les autorités régionales en vue de la coordination des actions et/ou la gestion efficace des fonds sur le terrain. La principale réalisation de la Task Force devrait être des propositions présentées aux institutions de l'UE et en particulier au Commissaire européen chargé de la Migration et des Affaires intérieures, M. Avramopoulos et au Commissaire européen chargé de l'Aide humanitaire et de la Gestion des Crises, M. Stylianides.
2. **Procédés novateurs et échange de visions et de meilleures pratiques** - Afin d'encourager et de renforcer de nouveaux processus et partenariats, en particulier la valeur ajoutée, l'innovation et l'efficacité pour une gestion des migrations et une gouvernance plus efficaces. Il s'agit notamment de faciliter la communication et l'échange de meilleures pratiques concrètes entre les autorités régionales et leurs partenaires.
3. **Complémentarité, synergie et actions pilotes** - Pour promouvoir et compléter l'impact de la Task Force de la CRPM sur la gestion des migrations et le travail individuel de ses membres, ainsi que les synergies avec d'autres groupes de travail de la CRPM, en premier lieu le GT de la CRPM sur la coopération externe et toutes les Commissions géographiques, le cas échéant. Si nécessaire, la TF devrait à l'avenir concevoir des actions pilotes, que ses membres pourraient développer, éventuellement avec le soutien des fonds européens.
4. **Responsabilisation et efficacité** : Surveiller et évaluer l'efficacité et l'impact des actions visant à l'amélioration de la gestion de la migration et de sa gouvernance multilatérale et multi-niveau cohérente vis-à-vis de l'UE et des organisations internationales ou des associations transnationales d'autorités infra-nationales, ainsi que des actions et des éléments livrables de la Task Force.

Cette TF doit également surveiller les partenariats et en établir de nouveaux, en ciblant en particulier ceux ayant trait à d'autres organisations, réseaux ou événements, le cas échéant. Cette TF pourrait soutenir la participation de la CRPM, une partie de sa Commission géographique et/ou certains de ses membres au sein des instances traitant de questions de migration au niveau local et régional (par exemple l'Assemblée euro-méditerranéenne des autorités régionales et locales, l'Union de la Méditerranée et d'autres à différents niveaux). La TF pourrait également soutenir la mise en œuvre de projets spécifiques développés par ses régions (par ex., le projet « MIPEX-R » sur l'Index des politiques d'intégration des migrants au niveau régional, mené par la Catalogne et l'institut CIDOB – www.mipex.eu; projets dans le cadre des appels à propositions FAMI, etc.).

IV. COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA TASK FORCE

La Task Force est composée

- De Régions membres de la CRPM qui s'intéressent aux objectifs et domaines thématiques mentionnés ci-dessus et qui ont exprimé leur volonté de participer à la Task Force (les régions désignent des représentants des services ou organismes internes directement concernés par les questions de migration) ;
- De Secrétaires exécutifs des Commissions géographiques de la CRPM (*de plein droit*) ;
- D'un Vice Président de la CRPM désigné et du Secrétariat général de la CRPM (*de plein droit*).
- D'experts et conseillers spéciaux externes, invités à participer en tant qu'observateurs, si nécessaire et de manière *ponctuelle*

Leadership et activités de la Task Force

La Task Force, en collaboration avec le Secrétariat de la CRPM, aura pour principales missions :

- De piloter le dialogue, l'échange d'expériences et la coopération entre ses membres en matière de politiques de migration.
- Réfléchir aux moyens de renforcer la dimension territoriale des politiques européennes à moyen et à long terme en matière de migrations et à la mise en œuvre effective des priorités pertinentes, telles que l'intégration des migrants dans les sociétés de l'UE et les situations d'urgence dans les Etats-membres de réception et de transit des migrants.
- De fournir les ressources nécessaires pour préparer d'éventuelles positions politiques (résolutions, rapports, etc.) et actions pilotes (idées de projets, par exemple) pour les organes exécutifs de la CRPM et appels à propositions.
- De soutenir la liaison de la Task Force avec les institutions, réseaux et acteurs (Commission européenne, Parlement européen et Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, CdR, ARLEM, Secrétariat de l'UpM, etc.) pertinents au niveau européen et international.

La direction de la Task Force est assumée par la Région Sicile (Italie). La Région Skåne (Suède), à titre de vice-présidente de la CRPM, est le membre chargé de rendre compte au Bureau politique de la CRPM.

Les Commissions géographiques devraient y prendre une part très active, notamment celles comme la Commission Interméditerranéenne, dont les membres sont particulièrement concernés par les flux migratoires et les situations d'urgence, et se montrent actifs dans le domaine des politiques d'intégration. Chaque Commission devrait désigner au moins deux ou trois régions qui participeraient aux travaux de la Task Force, dont une région de coordination. Le Secrétariat de la CRPM assurera les services de secrétariat.

Mécanismes de fonctionnement

Les langues de travail de la Task Force sont l'anglais et le français. Lorsque des événements publics officiels de la TF l'exigent, le coût de l'interprétariat simultané pour d'autres langues ou des services d'interprétariat spécifiques sera pris en charge par la région accueillant la réunion/l'événement. Les coûts de restauration seront également assurés par la région qui organise l'événement. Dans la mesure du possible et s'il y a lieu, un soutien logistique sera sollicité auprès des institutions de l'UE (par exemple, Comité des régions) et/ou des réseaux partenaires et des intervenants.

La CRPM assurera le secrétariat et aidera à la préparation des réunions. Elle prendra en charge les frais de traduction (anglais/français) des documents soumis au Bureau politique et à l'Assemblée générale, ainsi que des documents préparatoires et des comptes-rendus. Les experts extérieurs éventuels verront leurs frais de déplacement et d'hébergement assurés par la CRPM, dans la limite de deux par an. Si un recours plus important à des sources d'expertise demandant rémunération apparaissait nécessaire, la question sera examinée entre les Régions membres de la Task Force et le Secrétariat Général de la CRPM. Chaque membre de la Task Force prendra en charge ses frais de déplacement et de séjour lors des participations aux réunions et manifestations organisées dans le cadre de la TF.

Réunions

La Task Force tiendra un nombre restreint de séances officielles le cas échéant, en fonction des programmes de l'UE et de la CRPM pertinents au regard des objectifs et domaines thématiques mentionnés ci-dessus. En principe, les réunions auront lieu à Bruxelles ou dans une région hôte. Les activités de la Task Force se poursuivront de manière régulière entre les réunions, principalement par Skype ou vidéoconférence. La création de synergies spécifiques avec la Task Force en matière de coopération externe est une possibilité qu'il convient d'examiner. Il convient également de prévoir une réunion avec le Commissaire Avramopoulos et/ou le Commissaire Stylianides.